

# 20 ANS D'EXPERTISE

## 1999

- 1<sup>er</sup> octobre : la loi 188 crée la CSF.
- Adoption du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*.
- Adoption du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*.
- Adoption du *Code de déontologie* de la Chambre de la sécurité financière.

## 2001

- Les membres ont désormais accès à leur dossier en ligne en tout temps.
- Première élection du conseil d'administration.
- Signature d'une entente avec l'Université Laval afin qu'elle offre le programme de Certificat en assurance et rentes collectives. La CSF accorde aux diplômés la désignation de Conseiller agréé en avantages sociaux (CAAS), qui est comparable à la certification nord-américaine de Certified Employee Benefit Specialist (CEBS).
- Adoption du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

## 2004

- La CSF tient sa toute première assemblée générale.
- Création de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 1<sup>er</sup> février.

## 2008

- Dans le cadre du régime de passeport en valeurs mobilières, la spécificité du Québec est reconnue en maintenant l'encadrement des activités en épargne collective par la CSF plutôt que de transférer cette responsabilité à l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCFM).
- La CSF instaure les Prix Excellence afin de promouvoir l'éthique professionnelle et la culture de l'excellence parmi ses membres.

## 2000

- Adoption du *Règlement sur les titres d'assureur-vie certifié et d'assureur-vie agréé*.
- La CSF est l'une des premières organisations à imposer de la formation continue à ses membres, et ce avant la plupart des ordres professionnels du Québec.
- Lancement du *Magazine CSF*.

## 2002

La *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier* (loi 107), adoptée en décembre, reconnaît à la CSF le statut d'organisme d'autoréglementation (OAR).

## 2003

Le Bureau des services financiers (BSF), la Mutual Fund Dealers Association (MFDA) et la CSF signent une entente de collaboration et d'échange d'informations concernant l'encadrement des activités reliées à l'épargne collective au Québec.

## 2006

- La CSF est le premier organisme au Canada à exiger que ses membres obtiennent des unités de formation continue (UFC) en matière de conformité aux normes d'éthique et de pratique professionnelle.
- Les membres peuvent désormais saisir eux-mêmes leurs unités de formation continue accumulées dans leur dossier personnel en ligne.

**98%**  
DES MEMBRES  
TROUVENT IMPORTANT  
QUE LA CSF VOIE  
AU RESPECT DE  
LA DÉONTOLOGIE  
DE LA  
PROFESSION\*.

**89%**  
DES MEMBRES  
SE DÉCLARENT  
SATISFAITS DE LA  
PERFORMANCE  
GLOBALE DE  
LA CSF\*.

**95%**  
DU PUBLIC  
AFFIRME QUE  
LA MISSION DE  
LA CSF EST  
UTILE\*\*.

\* Sondage Ad hoc recherche - 2019

\*\* Sondage Ad hoc recherche - 2014

## 2011

Lancement d'InfoDéonto, l'outil de référence en matière de déontologie. La CSF devient la première organisation au Canada à offrir un outil de soutien à la pratique qui documente dans un langage clair tous les aspects de la conformité.

## 2013

Lancement du *Cours obligatoire en conformité* : une première au pays! Le Cours obtient un taux de 94% de satisfaction auprès des membres.

## 2015

- La Cour supérieure reconnaît les larges pouvoirs d'enquête de la CSF et réaffirme sa mission de régir la profession pour le compte de l'État : le juge Louis Lacoursière ordonne à une importante institution financière de transmettre à la Chambre des documents essentiels à ses enquêtes.
- L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et la CSF signent une entente : les deux organismes partageront les renseignements résultant de leur processus disciplinaire respectif, et ce, afin d'améliorer la protection du public.
- Implantation d'une plateforme de formation plus conviviale et interactive et refonte de l'offre de formation.

## 2018

Le Québec maintient le modèle d'autoréglementation multidisciplinaire avec l'adoption du projet de loi 141.

## 2012

Dans le but de valoriser le titre d'assureur-vie agréé (AVA) et de favoriser la mobilité des AVA partout au Canada, la CSF conclut une entente de reconnaissance mutuelle avec Advocis.

## 2014

- La Chambre effectue la migration de ses sections régionales de la Chambre vers une association distincte, le Conseil des professionnels en services financiers (CDPSF).
- La Chambre est lauréate dans la catégorie « Mention 2014 » aux Grands Prix québécois de la qualité, distinction remise annuellement par le gouvernement du Québec aux entreprises et organismes qui se démarquent par leur gestion et leur performance.
- Le conseil d'administration se transforme avec une augmentation du nombre d'administrateurs indépendants nommés par le ministre des Finances : il en accueille désormais cinq.

## 2016

- La CSF lance son deuxième *Cours obligatoire en conformité*. Le Cours obtient un taux de satisfaction de 97% auprès des membres.
- La CSF participe aux consultations sur le projet de loi 98 visant l'amélioration du système professionnel québécois. En matière de gouvernance et de formation continue obligatoire, laquelle comprend une formation en éthique et en déontologie, la CSF va déjà plus loin que le projet de loi.

## 2019

Deux nouveaux comités consultatifs voient le jour : le Comité de la vigie réglementaire et de la conformité des pratiques (CVRCP) et le Comité de la formation et du développement professionnel (CFDP).

« En tant que président du Mouvement Desjardins, j'ai toujours apprécié la présence de la CSF pour son rôle comparable à ceux des ordres professionnels, assurant la formation, la compétence et l'intégrité des agents financiers. »

**CLAUDE BÉLAND**  
EX-PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS (1987-2000), DANS UNE LETTRE ADRESSÉE AU MINISTRE EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2017.

« Le maintien de la Chambre dans le cadre du passeport canadien reconnaît son rôle fondamental au Québec pour la protection du public. »

**RAYMOND BACHAND**  
EX-MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC ET NÉGOCIATEUR EN CHEF POUR LE QUÉBEC DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS DE L'ALENA, IN *JOURNAL DES DÉBATS DE LA COMMISSION*, 39<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION, ÉTUDE DÉTAILLÉE DU PROJET DE LOI N° 8 - LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES, VOL. 41, N° 25, LE MARDI 9 JUIN 2009.

« La mission de la CSF, comme celle des ordres professionnels, est une mission étatique : personne n'ose plus contester aujourd'hui que la loi confie aux ordres professionnels une véritable mission de service public. »

**LE JUGE LOUIS LACOURSIÈRE**  
SYNDIC DE LA CSF C. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (CIBC), 2015 QCCS 1890.